

Vous souhaitez valoriser et développer vos compétences en matière d'urbanisme, alors on vous attend !

Nous saurons vous accueillir et faciliter votre intégration, dans un environnement bienveillant.

INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS - F/H
TEMPS COMPLET, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SAINT-FULGENT - LES ESSARTS (85)
CATÉGORIE B OU C



Située au nord-est de la Vendée, au cœur du triangle Nantes-Cholet-La Roche-sur-Yon, la Communauté de communes de Saint-Fulgent - Les Essarts est composée de **12 communes et compte **28 000 habitants**.**

Au sein d'un environnement convivial, **100 agents œuvrent à satisfaire les demandes des usagers et des entreprises d'un territoire économiquement dynamique ; nous recrutons un(e) :**

RÉSUMÉ DU POSTE

Le service ADS (3 agents) assure l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les Communes adhérentes au service commun de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts sous les aspects administratif, technique et réglementaire.

Il tient un rôle de conseil auprès des pétitionnaires et des élus et sur les dossiers plus transversaux de la direction.

La Communauté de communes a adopté en décembre 2019 son PLUiH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat). Ce document, très innovant, met l'accent sur l'urbanisme de projet, laissant ainsi une place importante au dialogue entre les collectivités et les acteurs de la construction, dans le travail d'instruction.

LES MISSIONS



ACCUEIL ET INFORMATION DU PUBLIC / CONSEIL AUX COMMUNES ET AUX ÉLUS :

- Accueil et conseil des pétitionnaires et des professionnels (architectes, maîtres d'œuvre, constructeurs, géomètres...) en rendez-vous, par mail et téléphone,
- Information et conseil sur la réglementation du droit des sols, faisabilité des avant-projets,
- Conseil aux communes pour la réalisation de leurs projets d'aménagement et d'urbanisme.



INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME :

- Instruction de l'ensemble des dossiers liés au droit des sols (permis de construire, d'aménager, de démolir, déclarations préalables, certificats d'urbanisme opérationnels, autorisations ERP) : analyse technique et réglementaire, consultations, rédaction des courriers et actes administratifs, proposition des décisions aux communes,
- Instruction des demandes d'enseignes, publicité,
- Suivi des dossiers avec les communes, participation ponctuelle aux commissions d'urbanisme,
- Participer au fonctionnement et à la vie du service, notamment au regard du développement des nouvelles technologies (dématérialisation).



GESTION ADMINISTRATIVE ET FISCALE DES AUTORISATIONS D'URBANISME :

- Gestion des formalités post-décision (ouverture de chantier, achèvement de travaux),
- Recolement (lotissement, ERP, contrôle ponctuel sur le terrain de la régularité des constructions et aménagements réalisés).



VOTRE PROFIL

Vous disposez d'une expérience en matière d'instruction du droit des sols ou d'une formation initiale en urbanisme, en aménagement du territoire ou en droit, et avez une sensibilité à l'architecture et à la qualité urbaine,

Organisé(e), rigoureux(se), c'est grâce à votre capacité à travailler en autonomie et vos qualités rédactionnelles que vous menez vos projets de A à Z.



CONDITIONS

- Poste à temps complet avec possibilité de télétravailler. Emploi Basé à St-Fulgent,
- Rémunération statutaire B ou C,
- RTT, CNAS/FDAS, régime indemnitaire (IFSE+CIA), prévoyance,

**VOUS POUVEZ DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE AUPRÈS DE CHRISTOPHE GOGÉON,
RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES :**

C.GOGÉON@CCFULGENT-ESSARTS.FR JUSQU'AU 30 JUIN 2024.

Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts

2 rue Jules Verne 85250 Saint-Fulgent - Tél. 02 51 43 81 61